
Adresse de la commune de Courtecon (Aisne) qui annonce avoir versé dans la caisse du district 300 liv. provenant de la ci-devant fabrique, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Courtecon (Aisne) qui annonce avoir versé dans la caisse du district 300 liv. provenant de la ci-devant fabrique, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22717_t1_0152_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

mun.), MORON (*notable*), BONSERGENT (*notable*), AYNES P^m (*off. mun.*), D. GRILLE (*off. mun.*), J. FOLLENFANT (*off. mun.*) [et 3 signatures illisibles].

60

La commune de Courtecon, district de Laon, département de l'Aisne, instruit la Convention qu'elle a trouvé dans la caisse de sa ci-devant fabrique 300 liv. en numéraire, qu'elle a versées dans la caisse du district; elle félicite la Convention nationale de son énergie et de son triomphe sur les conspirateurs; elle lui jure, de nouveau, respect, amour et fidélité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les off. mun. membres du conseil g^{al} de Courtecon, à la Conv.; Courtecon, 26 mess. II*] (2)

Représentans du peuple,

En vérifiant les comptes de notre ci-devant fabrique, nous avons trouvé dans sa caisse une somme de 300 liv. en numéraire. Nous venons de la verser dans celle de notre district. Défendez la circulation de ce métaux de la France, retraçant celle du despotisme et de la monarchie. Qu'il soit remplacé par la monnaie républicaine. Qu'elle seule ait cour[s].

Nous applaudissons de tout notre cœur aux travaux de la brave montagne. Nous vouons à l'exécration tous les s[c]élérats qui ont attenté à la représentation nationale et à la vie de nos représentans les plus purs.

Continuez, et que le résultat de vos veille[s] soit le bonheur de la France. Nos félicitations, notre reconnaissance sera celle de nos enfans, seront votre récompense.

CUVILLIER (*maire*), LE CLERE (*notable*), Pierre JOSSEAUX (*notable*), LE CLERE (*off. mun.*), JOSSEAUX (*notable*), DARDENNE (*off. mun.*), P. MEAUX (*agent nat.*), CAVREUX (*notable*).

61

La société populaire d'Aubenas, département de l'Ardèche, offre à la patrie 2 879 liv. 15 s. en assignats, et 120 liv. 8 s. en monnaie d'or et d'argent, pour être employées à l'armement d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Aubenas, 2 therm. II*] (4)

Législateurs,

Chaque décret que vous rendez est bientôt justifié par des succès. En organisant le gou-

vernement révolutionnaire vous avez glacé d'effroi l'âme des conspirateurs et sauvé la patrie. En portant une loi de plus contre les féroces Anglais, vous avez accéléré le triomphe de la liberté; vous avez pressenti le vœu de tous les Français. Déjà, elle a reçu sa sanction dans les plaines de Fleurus : elle a doublé le courage de nos braves bataillons; il est tems d'ajouter à leur énergie les moyens de se développer plus utilement encore. Que le fer exterminateur poursuive dans ses barbares foyers ce peuple perfide qui a érigé en système la corruption et l'assassinat. Que la mer, trop longtemps le théâtre de ses forfaits, ne présente, depuis nos ports jusques à la Tamise, que l'image d'une ville et le spectacle de cent volcans. Vengez la France qu'il cherche à déchirer ! Vengez l'univers entier de l'insolence et de l'immoralité d'un gouvernement oppresseur qui n'a eu de la liberté que l'orgueil de la faire servir à enchaîner les autres nations. Tous les Français se réunissent pour vous demander vengeance. Une portion de leur fortune destinée à un armement sera, de tous les sacrifices commandés par la liberté, le plus doux et le moins pénible qu'ils auront fait. Nous venons d'arrêter dans ces vues une contribution volontaire dans notre sein; et malgré la foiblesse de nos ressources, au milieu des besoins de tout genre qui nous assiègent, nous vous envoyons la somme de 2 879 liv 15 s. en assignats et 120 liv 8 s. en argent ou numéraire. Ne pouvant lancer de nos mains la foudre sur ces barbares insulaires, nous nous féliciterons au moins d'avoir concouru à la préparer. Vive la république ! (1).

62

Le citoyen Daleyrac, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, de la commune de La Montagne, ci-devant Saint-Pierreville, département de l'Ardèche, offre à la patrie la somme de 100 liv. pour les frais de la guerre, son âge et ses infirmités ne lui permettant pas d'y prendre part d'une manière plus active.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

Extrait des registres des délibérations de la municipalité de La Montagne, district de Coiron (3).

Séance publique du 25 mess. II. Présents : Salin, Batailh, Reymondon fils, Tinlaud-Rochevive, Bertaud, officiers municipaux, Meyniac, agent national provisoire, et Moyères, secrét[aire]-greffier.

Un membre ayant remis sur le bureau un paquet adressé à la municipalité qui contenoit une somme de 100 liv. en assignats, et une lettre du citoyen D'Aleyrac, ancien lieutenant-colonel

(1) P.-V., XLIII, 26.

(2) C 312, pl. 1242, p. 57. B^m, 27 therm. (2^e suppl^l).

(3) P.-V., XLIII, 26. B^m, 27 therm. (2^e suppl^l).

(4) C 315, pl. 1260, p. 36.

(1) Collationné à l'original Meynier (*présid.*), Dumas (*secrét.*), Vidal (*secrét.*).

(2) P.-V., XLIII, 26.

(3) C 311, pl. 1233, p. 24; B^m, 27 therm. (2^e suppl^l).